

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 82 - 28 mars 2007 - Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Coordination Française Marche mondiale des femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

MOBILISATIONS

- 1 - Soutien à deux femmes soudanaises menacées de lapidation
- 2 - Soutien pour Ghofrane

TEXTES

- 3 - Avortement Pologne : communiqué de presse MFPP
 - 4 - Avortement en Pologne : article de presse
 - 5 - Violences faites aux femmes : Marche silencieuse à Vancouver
-

MOBILISATIONS

1 - Soutien à deux femmes soudanaises menacées de lapidation (de Amnesty International Belgique)

Sadia Idriss Fadul (22 ans) et Amouna Abdallah Daldoum (23 ans), toutes deux originaires de la région du Darfour dans l'ouest du Soudan, risquent d'être lapidées jusqu'à ce que mort s'ensuive. Elles ont été déclarées coupables d'adultère, et leur peine pourrait être appliquée d'un moment à l'autre.

Sadia Idriss Fadul, issue de l'éthnie four, a été condamnée à la mort par lapidation le 13 février, et Amouna Abdallah Daldoum, de l'éthnie tama, le 6 mars. Les deux femmes ont été déclarées coupables d'adultère par une instance pénale de la province de Managil dans l'État du Gazira (centre du Soudan). Selon certaines sources, elles n'ont pas été représentées par un avocat lors de leur procès, pas plus qu'elles n'ont pu se défendre elles-mêmes, étant donné que leur langue maternelle est celle de leurs ethnies respectives, au Darfour. Les débats ont été conduits en arabe et les deux femmes n'auraient pas bénéficié de services d'interprétation. Elles doivent former un recours contre leur condamnation.

Sadia Idriss Fadul et Amouna Abdallah Daldoum sont toutes deux mariées et mères de famille. Elles sont actuellement détenues dans la prison pour femmes de Wad Madani, dans l'État du Gazira. Sadia Idriss Fadul est emprisonnée avec l'un de ses enfants.

La flagellation, l'amputation et l'exécution par pendaison ou lapidation sont au nombre des peines prévues par le Code pénal soudanais, qui se fonde en partie sur la charia (loi islamique). Amnesty International ne prend aucunement position vis-à-vis de la charia ni d'une quelconque autre forme de droit religieux. Toutefois, elle estime que ces peines sont des châtiments cruels, inhumains et dégradants, incompatibles avec les obligations qui incombent au Soudan en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort.

Sadia Idriss Fadul et Amouna Abdallah Daldoum ont été condamnés en vertu de l'article 146-a du Code pénal de 1991, qui dispose que toute personne reconnue coupable de relation sexuelle en dehors du mariage est passible d'une peine d'exécution par lapidation si elle est mariée (Muhsan) ou, dans le cas contraire (non-muhsan), d'une peine de 100 coups de fouet.

Pour AGIR, signez le texte de notre pétition électronique :

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article10297.html>

2 - Soutien pour Ghofrane

Le 18 octobre 2004, Ghofrane Haddaoui a été lapidé à Marseille à l'âge de 23 ans. Après plus de deux ans d'instruction, le verdict tant attendu sera rendu. Monia Haddaoui, la maman de Ghofrane, demande une justice juste et équitable. Elle vient de publier "Ils ont lapidé Ghofrane" pour la reconnaissance de l'acte de barbarie dans le meurtre de Ghofrane.

Le procès du meurtrier de Ghofrane aura lieu les 10, 11, 12 et 13 avril aux Assises des mineurs d'Aix en Provence, Palais Montclar, rue Peiresc.

Rassemblement le 13 avril à 18h.

Pour signer l'appel de soutien, envoyer un mail : ghofrane@ifrance.com

TEXTES

3 - Avortement Pologne : communiqué de presse MFPP et article de presse

Communiqué de presse MFPP : La Cour européenne des droits de l'Homme condamne la Pologne sur l'avortement

C'est avec une satisfaction certaine que le Mouvement Français pour le Planning Familial a pris connaissance de la décision de la Cour européenne des droits de l'Homme qui condamne l'État polonais pour avoir refusé un avortement thérapeutique à une femme dont la grossesse posait un risque pour sa santé. L'histoire de Alicia Tysiac, qui est devenue quasiment aveugle suite à sa troisième grossesse, illustre la situation dramatique de nombreuses femmes polonaises qui se voient quasiment systématiquement refuser un avortement thérapeutique, alors même que la loi le prévoit.

Non seulement le droit à l'avortement a été considérablement réduit par diverses réformes législatives adoptées depuis les années 90, mais la loi actuelle n'est même pas respectée, au mépris de la vie et des droits des femmes.

Le gouvernement actuel cautionne ce non-respect de la loi en vigueur et veut maintenant franchir une nouvelle étape pour interdire totalement l'avortement. Il a déposé un projet de loi visant à rendre l'avortement anticonstitutionnel. Le parlement, composé très majoritairement d'hommes, s'apprête à voter, sans aucun état d'âme, cette loi inique. Il faut que la décision de la Cour européenne des droits de l'Homme puisse changer le cours des choses ! Les États de l'Union européenne doivent se mobiliser pour faire pression sur le gouvernement polonais. Le MFPP demande instamment à l'État français d'agir au plus vite dans ce sens.

Le MFPP salut le courage de Alicia Tysiac et de la Fédération polonaise pour les femmes et le planning familial qui l'a soutenu dans son action en justice contre la Pologne et se bat depuis de nombreuses années pour défendre le droit à l'avortement. Et exprime sa solidarité avec les femmes polonaises.

Paris, le 26 mars 2007, Mouvement Français pour le Planning Familial

4 - Pologne : avortement au quotidien, article paru dans le quotidien gouvernemental Rzeczpospolita le 19 mars 2007

Les policiers ont intercepté Jerzy P., directeur de la clinique de Legionowo, au moment où il se préparait à réaliser un avortement clandestin. Il risque jusqu'à trois ans de prison. Un anesthésiste de Varsovie, Robert B., âgé de 54 ans, qui assistait l'opération, est aussi tombé dans les mains des fonctionnaires. Les policiers en uniforme ont pénétré dans la clinique le vendredi 16 mars, après avoir reçu l'information téléphonique anonyme qu'un avortement contraire à la loi allait y être réalisé. Lorsqu'ils ont pénétré dans le cabinet médical, sur le lit était allongée une femme de 19 ans (lycénne, habitant à Nowy Dwor Mazowiecki). Elle était déjà sous l'action de l'anesthésie. Les fonctionnaires ont également arrêté un homme de 18 ans — le père du futur enfant — et sa sœur, assis devant le cabinet. Ils ont appelé la SAMU pour qu'elle prenne en charge la jeune fille qui devait avoir l'opération. Puis, ce sont ses parents qui l'ont pris en charge. La fille a promis qu'elle donnerait naissance à l'enfant, a dit l'un des policiers.

Les adolescents ont appris par des amis qu'il était possible de réaliser un avortement illégal dans cette clinique. La consultation médicale et le séjour à la clinique n'ont pas été enregistrés formellement dans la documentation. Pour l'avortement, son copain devait payer 1500 zlotys (388 euros)

Samedi, le procureur a accusé les médecins d'avoir tenté de réaliser un avortement illégal. Le copain de la jeune femme et sa soeur ont aussi été mis en accusation pour l'incitation à cet acte. Tous risquent jusqu'à trois ans de prison. Les médecins ont été mis en liberté sous caution samedi. Jersey P. a dû verser 15 000 zlotys et l'anesthésiste qui le secondait, 10 000. Le procureur leur a de plus interdit l'exercice de leur métier jusqu'à ce que leur condamnation soit définitive.

Au cours de la semaine, le cas des médecins devrait être traité par le porte-parole de la responsabilité professionnelle. La police enquête pour savoir si des avortements illégaux ont déjà eu lieu dans cette clinique auparavant.

Jerzy P est un médecin très connu à Legionowo. Il a créé dans cette ville une clinique privée, qui est connue dans tout le pays pour ses soins ophtalmologiques - explique un des médecins de Legionowo (il veut garder l'anonymat). Même des étrangers y viennent pour être soignés. Selon la classification des hôpitaux ophtalmologiques de cette année de l'hebdomadaire "Wprost" la clinique Mediq de Legionowo a été classé à la quinzième place en Pologne (la meilleure place des hôpitaux privés), et sur cinquième place en ce qui concerne les soins de la cataracte. Elle dispose d'appareillages de première classe. Elle est particulièrement fière d'un tomographe à laser ultramoderne.

Marek Kozubal, blik

5 - Violences faites aux femmes : Marche silencieuse à Vancouver

Une marche silencieuse donne une voix aux femmes assassinées

Dimanche le 25 mars, Gwynne Hunt a organisé au Crab Park de Vancouver une marche silencieuse et une cérémonie en souvenir de toutes les Canadiennes assassinées et disparues.

Plus de 200 femmes et jeunes filles sont assassinées au Canada chaque année. Chacun de ces meurtres est un crime inexcusable, et ce glas vient détruire le tissu même de notre société. La militante Gwynne Hunt attire l'attention des gens sur la condition des femmes et des filles en rassemblant leurs noms et en demandant aux gens de se souvenir d'elles, de pleurer leur disparition et d'oeuvrer pour changer les choses.

Cette Marche du souvenir a débuté au mémorial Missing Women de Crab Park, à l'extrémité de la rue Main, et défilé jusqu'au Monument aux femmes Marker of Change, de Thornton Park, à l'angle des rues Main et Terminal. Dans le cercle du monument Marker of Change, les personnes présentes ont allumé 3 000 chandelles en souvenir des femmes et des filles à qui la violence a coûté la vie.

Elles ont porté aussi les noms des quelque 3 000 femmes et enfants remémorées dans le document Facing the Horror : the Femicide List. L'écrivaine Mary Billy a amorcé la constitution de cette Femicide List après le gynocide de l'École Polytechnique de Montréal, en décembre 1989. Cette

liste regroupe les noms des femmes et enfants assassinées au Canada depuis. Gwynne Hunt assume la responsabilité de tenir à jour cette liste depuis 2005.

Une cérémonie spéciale a été organisée à Crab Park par une aînée de la Première Nation Squamish, Audrey Rivers. Au début de la marche, une chandelle amenée du procès tenu à New Westminster au sujet des femmes disparues a été allumée et placée en face du bloc erratique du mémorial Missing Women. Les organisatrices ont invité les personnes prenant part à la marche à amener des fleurs et des allumettes.

La Marche du souvenir est endossée par Art Matters Society, un organisme de charité basé à Abbotsford (C.-B.) et créée pour produire le Fraser Valley Fringe Theatre Festival, où l'on crée du théâtre vivant, sans jury. Un des mandats de l'AMS est de produire des spectacles qui contribuent à mettre fin à la violence dans la société ; Gwynne Hunt en est la directrice artistique. Sa priorité est la création d'un théâtre politique qui contribue à faire cesser la violence contre les femmes. En 1981, une amie de sa famille, Verna, a disparu à l'âge de 15 ans. On ne l'a jamais retrouvée. Cette expérience tragique a transformé la vie de Gwynne.